



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/38/23
28 octobre 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-huitième réunion
Rome, 20-22 novembre 2002

PROPOSITION DE PROJETS : ARGENTINE

Ce document comprend les observations et les recommandations du Secrétariat sur la proposition de projets suivante :

Aérosols

- Reconversion du CFC-11, CFC-12, CFC-113 et méthyle chloroforme à une technologie à base de HCFC dans les produits techniques en aérosol à Servex S.R.L. Banque mondiale

Mousses

- Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses PNUD

DESCRIPTION DU PROJET

Reconversion du CFC-11, CFC-12, CFC-113 et méthyle chloroforme à une technologie à base de HCFC dans les produits techniques en aérosol à Servex S.R.L.

1. Le gouvernement de l'Argentine présente une proposition de projet pour la reconversion de produits techniques en aérosol fabriqués par Servex (98 000 bombes/année), destinés à l'entretien d'équipement électronique et industriel, à une technologie sans CFC. La mise en œuvre de ce projet entraînera l'élimination de 36,4 tonnes de SAO (7,6 tonnes PAO de CFC-11, 23,3 tonnes PAO de CFC-12, 5,3 tonnes PAO de CFC-113 et 0,2 tonne PAO de méthyle chloroforme).
2. Servex demande l'assistance du Fonds multilatéral pour payer les coûts différentiels d'exploitation, seulement, associés au remplacement du CFC-11 et du CFC-12 (utilisés comme propulseurs) par un mélange de HFC-134a (utilisé comme propulseur) et de HCFC-141b (utilisé comme solvant), et du CFC-113 par du vertrel, un solvant sans SAO.
3. L'ensemble des coûts différentiels d'exploitation (VAN pour 4 ans) a été évalué à 970 876 \$US. Par contre, comme le seuil de coût-efficacité est de 4,40 \$US/kg, le montant maximum demandé est de 209 246 \$US.
4. Le gouvernement de l'Argentine a remis une lettre justifiant l'utilisation d'une technologie à base de HCFC. Cette lettre est jointe aux présentes.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

5. Le Secrétariat a demandé à savoir si la proposition de projet pour Servex mettait fin à la consommation de SAO dans le secteur des aérosols en Argentine. La Banque mondiale a indiqué qu'elle aiderait le gouvernement de l'Argentine à préparer la mise à jour de son programme de pays afin d'établir le niveau résiduel de SAO au pays, y compris dans le secteur des aérosols.
6. Le Secrétariat a relevé des erreurs dans le calcul des tonnes PAO à éliminer et leurs coûts différentiels d'exploitation. La Banque mondiale a donc ajusté les coûts d'exploitation en fonction d'une consommation de 36,4 tonnes.
7. Le Secrétariat a aussi indiqué de l'analyste technique de la proposition de projet a soulevé plusieurs points techniques concernant le pouvoir dissolvant, la pression et le coût associé au mélange de HFC-134a et au HCFC-141b choisi comme produit de remplacement. L'analyste a recommandé un autre mélange qui satisferait aux exigences de pouvoir dissolvant et de pression sans pour autant exiger des bombes renforcées plus onéreuses. La Banque mondiale a indiqué que les essais effectués à ce jour par l'entreprise indiquaient que le HCFC-22 exigeait un emballage spécial et que, par conséquent, elle a décidé d'utiliser le mélange proposé dans la proposition de projet.

RECOMMANDATION

8. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation générale du projet et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Titre du projet	Coût du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
a)	Reconversion du CFC-11, CFC-12, CFC-113 et méthyle chloroforme à une technologie à base de HCFC dans les produits techniques en aérosol à Servex S.R.L.	160 160	20 821	Banque mondiale

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET ARGENTINE

SECTEUR : Mousses	Consommation sectorielle de SAO (2001) :	1 110,0 tonnes PAO
Seuil de coût-efficacité du secteur :	Pellicule externe incorporée Rigide	16,86 \$US/kg 7,83 \$US/kg

Titre du projet :

a) Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses

Données relatives au projet	Plusieurs sous-secteurs
	Plan de secteur
Consommation de l'entreprise (tonnes PAO)	233,10
Incidences du projet (tonnes PAO)	210,30
Durée prévue du projet (mois)	36
Montant initial demandé (\$US)	1 579 933
Coût final du projet (\$US)	
Coûts différentiels d'investissements a)	2 208 304
Fonds pour imprévus b)	196 050
Coûts différentiels d'exploitation c)	126 500
Coût total du projet (a+b+c)	2 530 854
Participation locale au capital (%)	100 %
Pourcentage des exportations (%)	0 %
Montant demandé (\$US)	1 579 933
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	7,51
Confirmation du financement de contrepartie?	
Agence nationale de coordination	OPROZ
Agence d'exécution	PNUD
Recommandations du Secrétariat	
Montant recommandé (\$US)	1 324 843
Incidences du projet (tonnes PAO)	192,30
Rapport coût-efficacité (\$US/kg)	6,89
Coûts d'appui de l'agence d'exécution (\$US)	155 733
Coût total pour le Fonds multilatéral	1 480 576

DESCRIPTION DU PROJET

Renseignements sur le secteur

Profil de la consommation et de l'élimination des CFC (groupe I de l'annexe A)

En vertu de la décision 35/57, le Venezuela a choisi l'option 1 comme point de départ pour l'élimination de :	4 697,2 tonnes PAO
- Consommation résiduelle de CFC admissible à un appui financier en date de la 38 ^e réunion du Comité exécutif (décision 35/57, condition B)	2 549,1 tonnes PAO
- Incidences de TOUS les projets de CFC proposés pour financement à la 38 ^e réunion du Comité exécutif	249,1 tonnes PAO
- Consommation résiduelle maximum de CFC admissible à un appui financier après l'approbation des projets présentés à la 38 ^e réunion	2 300,0 tonnes PAO

Profil du secteur des mousses

- Consommation de CFC dans le secteur des mousses en 2001*	1 110,0 tonnes PAO
- Quantité de CFC à éliminer dans le cadre de projets en cours dans le secteur des mousses	525,0 tonnes PAO
- Incidences des projets du secteur des mousses proposés pour financement à la 38 ^e réunion sur la consommation résiduelle de CFC	210,3 tonnes PAO

* Fondée sur les données rapportées au Secrétariat du Fonds par le gouvernement de l'Argentine le 29 avril 2002.

Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses

9. Le PNUD propose à la 38^e réunion du Comité exécutif un plan d'élimination pour le secteur des mousses au nom du gouvernement de l'Argentine. Le PNUD précise que si ce plan est approuvé, le gouvernement de l'Argentine s'engage interdire toute utilisation de CFC et à ne pas demander d'aide financière supplémentaire au Fonds multilatéral pour ce secteur.

Consommation de CFC

10. La consommation de CFC visée par ce plan de secteur est évaluée à 233,1 tonnes PAO. Les incidences du projet (en raison de l'utilisation de HCFC-141b) seront de 210,3 tonnes PAO. Quatre-vingt-dix-huit entreprises de fabrication de mousse de polyuréthane rigide consomment 211,5 tonnes PAO de CFC-11, et une entreprise de fabrication de mousse à pellicule externe incorporée en consomme 1,6 tonne. De ces 98 entreprises, 8 consomment de 6,0 à 11,3 tonnes de CFC-11. Les autres en consomment de 100 kg à 4 tonnes (dont deux qui consomment de 4,5 à 5 tonnes). La consommation de 45 des 99 entreprises recensées (environ 45 pour cent) a été vérifiée par le gouvernement. La consommation totale de 233,1 tonnes comprend également 20 tonnes consommées par un groupe de 17 entreprises dites sommairement identifiées. Il s'agit en fait de quelques entreprises difficiles à quantifier à l'heure actuelle qui ont été recensées au

cours du recensement des entreprises et qui pourraient fort bien être admissibles à un appui financier. La consommation de ces entreprises a été évaluée à 20 tonnes pouvant être découvertes pendant la mise en œuvre du plan

11. Les entreprises ont été regroupées par type de mousse fabriquée pour les besoins du calcul des coûts différentiels du projet et de mise en œuvre du plan. De plus, deux groupes d'entreprises ont été formés en fonction de la taille, à savoir les grandes entreprises (qui consomment de 6 à 11 tonnes chacune de CFC-11 par année) et les très petites entreprises (qui consomment de 200 à 400 kg de CFC-11 par année).

12. Le tableau ci-dessous résume les groupes d'entreprises et leur consommation de CFC.

Description	Nombre d'entreprises	Type de mousse ou utilisation	Consommation de CFC (tonnes PAO)	Incidences du projet (tonnes PAO)
Grandes entreprises individuelles	8	Mousse à vaporiser, injection (remplissage de cavités)	73,6	66,4
À vaporiser	42	Mousse à vaporiser	65,1	58,7
Panneaux/portes	18	Injection/ remplissage de cavités	36,2	32,6
Applications multiples	18	Mousse à vaporiser/injection	34,1	30,7
Très petites entreprises	10	Mousse à vaporiser/injection	2,5	2,3
Sommairement identifiées	17	Divers	20	18,0
Pellicule incorporée	1	Moulures de mousse à pellicule externe incorporée pour les meubles	1,6	1,6
Total	114		233,1	210,3

Équipement de référence

13. La majorité des entreprises qui possèdent des distributrices de mousse utilisent des distributrices basse pression, quel que soit le type de mousse fabriqué (surtout des distributrices de marque SATH et AISTEC de fabrication locale). Quelques entreprises utilisent des distributrices haute pression Gusmer et Graco.

Stratégie d'élimination

14. Le gouvernement a adopté une loi nationale en 1991 qui fixe les paramètres de l'utilisation des CFC et des halons au pays, et se prépare à adopter plusieurs règlements pour contrôler la consommation de SAO dans chaque secteur. La loi nationale interdit la création de nouvelles installations utilisant des halons et des CFC. Le plan d'élimination des SAO dans le

secteur des mousses prévoit éliminer les CFC restants dans le secteur grâce aux mesures suivantes :

- Campagnes de sensibilisation
- Visites de vérification visant à confirmer l'utilisation des SAO et les plans de reconversion
- L'adoption de réglementations pour resserrer les quotas et interdire l'utilisation des CFC
- Une assistance technique et financière du Fonds multilatéral

Calcul des coûts du projet

Activités d'investissement

15. Les coûts des projets pour les entreprises dont la consommation dépasse 0,5 tonne de CFC par année ont été calculés selon le modèle établi pour les projets de mousse rigide et à pellicule externe incorporée. Les critères suivants ont servi à déterminer l'achat d'équipement.

Fabrication de mousse	Équipement de référence	Équipement de remplacement	Coût unitaire (\$US)
Injection/panneaux	Distributrice basse pression	DHP à verser, 12-15 kg/min*	25 000
À vaporiser	Distributrice basse pression	À vaporiser, 7-15 kg/min	15 000
Panneaux	Manuel	DBP* 30 kg/min	20 000
Pellicule externe incorporée	Manuel	DBP* 30 kg/mn	20 000

* DHP : Distributrice haute pression – DBP : Distributrice basse pression

16. Les coûts des essais ont été établis à 3 000 \$US par entreprise tandis que l'assistance technique a été calculée à 73 500 \$US, et est comprise dans les activités ne portant pas sur des investissements du projet. Les déductions habituelles pour l'âge avancé ou l'absence de machines dans l'équipement de référence ont été intégrées aux calculs. Les coûts différentiels d'exploitation ont été calculés selon la méthode habituelle.

Activités ne portant pas sur des investissements

17. Les activités ne portant pas sur des investissements ont été évaluées à 139 150 \$US et comprennent les réunions, la vérification de l'admissibilité, la gestion du projet, etc., ainsi que les activités d'assistance technique des projets d'investissement.

18. Les coûts des projets du plan sont indiqués dans le tableau ci-dessous. Les montants demandés à titre de subvention ont été plafonnés selon le seuil de financement pour les sous-secteurs concernés.

	Incidences (tonnes PAO)	Coût du projet (\$US)	Subvention demandée (\$US)	Rapport coût- efficacité (\$US/kg)
Mousse rigide				
Grandes entreprises	66,4	317 607	317 607	4,78
À vaporiser	58,7	793 753	459 621	7,83
Panneaux/portes	32,6	556 049	255 258	7,83
Diverses applications	30,7	553 964	240 381	7,83
Sommairement identifiées	18	140 940	140 940	7,83
Pellicule externe incorporée	1,6	29 391	26 976	16,86
Total	210,3	2 391 704	1 440 783	6,85

Financement demandé

19. La somme de 1 579 933 \$US est demandée comme subvention pour le plan de secteur. Ce montant comprend 1 440 783 \$US pour les activités d'investissement et 139 150 \$US pour les activités ne portant pas sur des investissements. L'élimination de 210,3 tonnes de CFC-11 entraîne un rapport de coût-efficacité des projets de 7,51 \$US/kg. Le calendrier des versements et les quantités de CFC-11 correspondantes à éliminer sont indiqués dans le tableau suivant :

Année	2002	2003	2004
Montant demandé (\$US)	1 076 312	495 921	7 700
Quantité de CFC à éliminer (tonnes PAO)	151,6	58,7	

Justification de l'utilisation de HCFC-141b

20. L'utilisation de HCFC-141b par les entreprises de fabrication de mousse est justifiée par le PNUD selon l'analyse technologique et économique des activités d'exploitation des entreprises. Le PNUD a indiqué que son expert technique qui a pré-évalué les projets avant la préparation du document de projet a discuté avec les représentants du gouvernement des choix de technologies pour remplacer la technologie à base de CFC. Les représentants ont été informés en détail des décisions existantes et des incidences technologiques et économiques de l'utilisation des solutions de remplacement. Les conclusions tirées pendant les discussions ont été déterminantes dans le choix du HCFC-141b.

21. Une lettre de présentation du gouvernement de l'Argentine approuvant l'utilisation du HCFC-141b dans les entreprises est également jointe au document de projet, comme l'exige la décision 27/13.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

22. Le Secrétariat a relevé des points techniques et des questions sur les coûts au cours de l'examen, dont il voulait discuter avec le PNUD, plus particulièrement le calcul des coûts des activités ne portant pas sur des investissements et certains aspects des projets d'investissement, de même que l'envergure et la durée des projets dans le contexte de la demande d'approbation des fonds pour un plan sectoriel. Le Secrétariat et le PNUD ont discuté des points soulevés et ont convenu de ce qui suit :

- Le projet sera considéré comme un projet parapluie en phase finale financé qui recevra un appui financier unique et dont le délai de mise en oeuvre sera de 36 mois.
- La consommation de 20 tonnes PAO de CFC attribuée aux entreprises sommairement identifiées sera éliminée du calcul des coûts différentiels admissibles.
- Le gouvernement recevra la somme de 25 000 \$US pour payer les coûts de gestion en raison du caractère final du projet, lequel exige une certaine coordination et de la supervision de la part du gouvernement.
- L'engagement du gouvernement à ne pas demander d'assistance financière supplémentaire pour les projets de ce secteur tient toujours. Par contre, le gouvernement demande une certaine souplesse dans l'utilisation des sommes approuvées pour éliminer les CFC restants dans le secteur des mousses.

23. En vertu de ce qui précède, les coûts du projet ont été convenus comme suit :

Activités d'investissement	1 299 843 \$US
Activités ne portant pas sur des investissements	25 000 \$US
Total	1 324 843 \$US
Incidences du projet	192,3 tonnes PAO
Rapport coût efficacité	6,89 \$US/kg
Coûts d'appui aux agences	155 733 \$US
Coût total pour le Fonds multilatéral	1 480 576 \$US

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande :

- a) L'approbation générale du plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses en Argentine et des coûts d'appui connexes au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous.
- b) Que le Comité exécutif prenne note que le projet a été approuvé à titre de projet parapluie en phase finale plutôt que comme plan d'élimination sectoriel des SAO accompagné d'un accord de financement pluriannuel.
- c) Que le Comité exécutif accorde à l'Argentine la souplesse nécessaire dans

l'utilisation des sommes approuvées pour éliminer les CFC restants dans le secteur des mousses.

- d) Que le Comité exécutif prenne note de l'engagement du gouvernement de l'Argentine de ne demander aucun appui financier supplémentaire pour des activités dans le secteur des mousses après l'approbation de ce projet.

	Titre du projet	Coût du projet \$US	Coût d'appui \$US	Agence d'exécution
a)	Plan d'élimination des SAO dans le secteur des mousses	1 324 843	155 733	PNUD

**GOVERNMENT NOTE
OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS**

PROJECTS OF THE GOVERNMENT OF ARGENTINA

The Government of Argentina requests the WORLD BANK to submit the project listed in Table 1 below to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 38th Meeting.

Section I: ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figures of the project have been validated by the National Ozone Unit (NOU).
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the projects indicates a commitment to ensure that the validated phaseout figures will be realized and will yield a sustained reduction from the 2001 consumption.

Table 1: AEROSOL Project Submitted to the 38th Meeting of the Executive Committee

PROJECT TITLE	Type of ODS	Consumption 2001 (ODP t)	Amount to be Deducted (ODP t)	Implementing Agency
SERVEX	CFC-11	6.7	6.7	WORLD BANK
	CFC-12	25.4	25.4	
	CFC-113	5.449	5.449	
	MCF	0.2362	0.2362	
TOTAL		37.785	37.785	

Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2

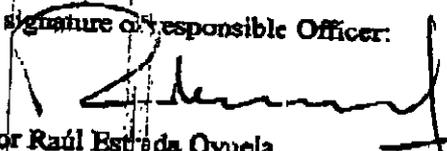
4. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
5. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and foam companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
6. It is understood that the National Ozone Unit might conduct a determined number of unscheduled visits to the recipient enterprises.
7. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion

In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government

- (a) has reviewed the specific situations involved with the projects as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
- (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the company/companies involved.

Name and signature of responsible Officer:



Ambassador Raúl Estada Oyuela

Designation:

Date: 24/9/2002

Special Representative for Environmental Negotiations

Ministry of Foreign Affairs, International Trade and Worship

Telephone: 54 11 / 4819 7114

Fax: 54 11 / 4819-7414

E-mail: eo@mrccic.gov.ar

**GOVERNMENT NOTE
OF TRANSMITTAL OF INVESTMENT PROJECTS**

PROJECTS OF THE GOVERNMENT OF ARGENTINA

The Government of Argentina requests UNDP to submit the project listed in Table 1 below to the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol for consideration at its 38th Meeting.

Section I: ODS Consumption Data

1. The ODS consumption figures of the project have been validated by the National Ozone Unit (NOU) to the level required under this performance agreement.
2. The consumption data have been retained in the records of the NOU for reference and/or future verification.
3. The Government has been advised by the NOU that the agreement to the projects indicates a commitment to ensure that the validated phaseout figures will be realized and will yield a sustained reduction from the 2001 consumption.

Table 1: Foam Project Submitted to the 38th Meeting of the Executive Committee

PROJECT TITLE	Type of ODS	Consumption (ODP t)	Amount to be Deducted (ODP t)	Implementing Agency
Foam Sector ODS Phaseout Plan	CFC-11	209.75	236.1	UNDP
TOTAL		209.75	236.1	

Section II: Other Relevant Actions Arising from Decision 33/2

4. It is understood that, in accordance with the relevant guidelines, the funding received for a project would be partly or fully returned to the Multilateral Fund in cases where technology was changed during implementation of the project without informing the Fund Secretariat and without approval by the Executive Committee;
5. The National Ozone Unit undertakes to monitor closely, in cooperation with customs authorities and the environmental protection authorities, the importation of CFCs and to combine this monitoring with occasional unscheduled visits to importers and foam companies to check invoices and storage areas for unauthorized use of CFCs.
6. It is understood that the National Ozone Unit might conduct a determined number of unscheduled visits to the recipient enterprises.
7. The National Ozone Unit will cooperate with the relevant implementing agencies to conduct safety inspections where applicable and keep reports on incidences of fires resulting from conversion projects.

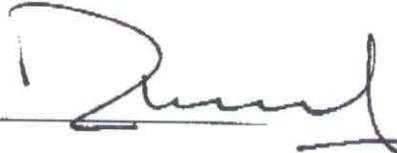
Section III: Projects Requiring the Use of HCFCs for Conversion

In line with Decision 27/13 of the Executive Committee and in recognition of Article 2F of the Montreal Protocol, the Government:

- (a) has reviewed the specific situations involved with the projects as well as its HCFC commitments under Article 2F; and
- (b) has nonetheless determined that, at the present time, the projects needed to use HCFCs for an interim period with the understanding that no funding would be available for the future conversion from HCFCs for the company/companies involved.

Name and signature of responsible Officer:

Ambassador Raúl Estrada Oyuela



Designation:

Date: 24/9/2002

Special Representative for Environmental Negotiations

Ministry of Foreign Affairs, International Trade and Worship

Telephone: 54 11 / 4819-7414

Fax: 54 11 / 4819-7413

E-mail: coy@mrecic.gov.ar